

Date : 11/07/2022

De la part de service communication  
04 79 60 23 05 - communication@mairie-chambery.fr

### Le territoire de Chambéry en alerte sécheresse renforcée

Le bassin versant du lac du Bourget, dans lequel se situe Chambéry, est classé depuis le 5 juillet en Alerte sécheresse renforcée par arrêté préfectoral. Il s'agit du dernier stade avant le niveau de crise. Cette situation traduit une nette dégradation de nos sources, nappes et cours d'eau. Cette sécheresse est intense et précoce et va se renforcer au vu des prévisions météo.

Il est demandé à l'ensemble des habitants et acteurs du territoire d'utiliser la ressource en eau de façon économe, en la réservant aux usages considérés comme essentiels. La Ville prend également des mesures pour respecter cet arrêté et limiter au maximum la consommation d'eau, en particulier dans l'entretien des espaces verts.

La situation des trois mois d'été à venir dépend des bons gestes adoptés dès aujourd'hui.

### Niveaux sécheresse - restriction des usages de l'eau



Plus d'infos sur les Arrêtés préfectoraux sécheresse en vigueur :  
<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Les mesures de restriction en vigueur sont notamment :

- l'interdiction de l'arrosage des pelouses, des jardins potagers et des espaces verts
- l'interdiction de lavage des véhicules, hors station de lavage, de vidange et remplissage des piscines privées, de fonctionnement des fontaines en circuit ouvert et de lavage des voiries (hors impératif sanitaire),
- l'interdiction des prélèvements directs dans les cours d'eau ou dans les ressources souterraines (nappes, sources) pour des usages domestiques,
- l'interdiction de l'irrigation agricole, entre 9 h et 20 h,

- l'interdiction de l'arrosage des stades et espaces sportifs, dont les golfs, entre 8 h et 20 h.

L'arrêté est consultable ici : <https://www.savoie.gouv.fr/Actualites/Actualites/Secheresse-La-Savoie-placee-en-alerte-renforcee>

## Gestion des espaces verts de la Ville : très forte limitation de l'arrosage

Pour préserver la ressource en eau, conformément à cet arrêté, la Ville prend différentes mesures qui concernent principalement la gestion des espaces verts. Elles s'appliqueront dès lundi 11 juillet :

- arrêt de l'arrosage des pelouses dans l'ensemble des parcs,
- arrêt de l'arrosage de la trentaine de massifs fleuris arrosés par aspersion et récupération de certaines plantes pour les préserver. Les 7 massifs arrosés en goutte à goutte continueront à être arrosés comme le permet l'arrêté,
- enlèvement de près de 90 jardinières suspendues et d'une centaine de bacs posés au sol,
- arrêt de l'arrosage des arbres, à l'exception des plus jeunes.  
L'arrêté autorise uniquement l'arrosage des arbres de moins de 1 an. A noter, les arbres du Clos Savoiron risquent de perdre rapidement leurs feuilles car ce parc est sur un éperon rocheux et les arbres vont manquer d'eau. Mais ils ne sont à priori pas en danger pour l'instant.

## Maintien des fontaines en circuit fermé...

Toutes les fontaines de Chambéry étant en circuit fermé, la Ville les maintient en fonctionnement pour maintenir des lieux de fraîcheur.

## ... et du nettoyage des rues

Pour le nettoyage des rues, les services municipaux poursuivent le balayage avec aspersion pour éviter les poussières ainsi que le nettoyage au karcher réservé aux endroits les plus sales (déjections d'oiseaux...). La fréquence du passage des laveuses sera cependant adaptée au strict nécessaire.



La Ville de Chambéry est signataire de l'opération "EAU climat, on agit !" dans le cadre d'une démarche coordonnée par le CISALB.

Déjà près de 15 communes du territoire s'engagent à déployer (ou poursuivre pour certaines !) des actions diversifiées : <https://www.cisalb.fr/Eau-climat-on%20agit-top-depart>